

La mondialisation est-elle irréversible ?

Pour certains, oui

L'idée selon laquelle la mondialisation serait irréversible est largement répandue. Elle repose généralement sur trois arguments. C'est d'abord un phénomène quasi « naturel » et le capitalisme est spontanément appelé à se diffuser à l'échelle planétaire. La mondialisation s'appuie ensuite sur la diffusion des technologies de l'information qu'il est difficile de « désinventer ». Enfin, l'interdépendance entre les économies empêcherait tout retour en arrière.

L'histoire a montré que ce n'est pas le cas

Les historiens nous rappellent pourtant que tous les processus de mondialisation passés ont été brutalement interrompus. Celui de la fin du XIX^e siècle a ainsi pris fin avec la Première Guerre mondiale, puis la crise des années 1930. La poursuite de la mondialisation est donc loin d'aller de soi.

Un réflexe nationaliste en cas de crise

La mondialisation est un processus qui tend à se développer lorsque tout va bien et qu'il présente un intérêt pour les États les plus puissants. Or, lors de crises graves ou jugées comme telles, le réflexe des États est de fermer immédiatement les frontières à la circulation des hommes et/ou des marchandises. Dans la période récente, ce fut le cas lors de la crise alimentaire de 2007-2008, de l'épidémie d'Ebola (2014-2015) en Afrique de l'Ouest, de la crise des réfugiés en Europe en 2015 ou de vagues d'attentats.

Les leçons de l'histoire

>>> D'après l'économiste Dani Rodrik, « la mondialisation devra sa survie à sa légitimité et au soutien populaire ». Des historiens, comme Harold James ou Jeffrey Frieden, nous enseignent en effet que les processus de globalisation passés ont provoqué des rejets de la part de certaines populations qui ont conduit à des reflux (fermeture des frontières aux échanges et aux hommes) aux conséquences souvent tragiques, comme ce fut le cas en 1914.

L'enjeu des catégories populaires

>>> La perception de la mondialisation est nettement clivée selon les catégories sociales. Les enquêtes d'opinion indiquent que celle-ci est soutenue par les personnes les plus diplômées et par celles situées en haut de l'échelle sociale. Les classes populaires, souvent plus exposées aux conséquences négatives de ce processus, se montrent généralement plus sceptiques. Ce sont donc les catégories sociales les plus susceptibles de s'opposer à la mondialisation et les plus enclines à soutenir les courants politiques qui y sont hostiles.

Des facteurs potentiels de « démondialisation »

>>> Les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont montré la « face noire » de la mondialisation et la vulnérabilité de ses flux. Le terrorisme figure parmi les facteurs potentiels de fermeture des frontières, de relocalisation des activités économiques et de « démondialisation ». On peut mentionner également la diffusion de pandémies, le changement climatique, la criminalité organisée ou encore la sécurité énergétique ou alimentaire.

La mondialisation accroît-elle les inégalités ?

Réduction des inégalités globales

Selon la Banque mondiale, entre 1988 et 2008 l'écart entre le revenu moyen des pays riches et celui des pays pauvres s'est réduit pour la première fois depuis la Révolution industrielle. Ceci est lié à une baisse de la pauvreté extrême dans le monde, situation d'où sont sortis massivement les Chinois et les Indiens. 1,5 milliard de personnes auraient ainsi été éloignées de la très grande pauvreté.

Mais progression des inégalités internes

Selon la même source, entre 1988 et 2011, la mondialisation, mais aussi le progrès technologique ont favorisé les 1 % les plus riches à l'échelle mondiale dont les revenus ont augmenté rapidement, tandis que ceux des 5 % les plus pauvres ne semblent pas en avoir profité. La globalisation a également bénéficié aux classes moyennes des pays émergents, principalement en Asie, alors que les classes moyennes et les catégories populaires des pays développés semblent en avoir pâti puisque leurs revenus ont globalement stagné durant cette période.

Une concentration extrême des richesses

La fortune totale des 1 810 milliardaires recensés par le magazine *Forbes* en 2016 s'élevait à 6 480 milliards de dollars. Cela représentait environ 8,5 % du PIB mondial. Le total cumulé des 48 premières fortunes mondiales équivalait à peu près au PIB de l'Afrique subsaharienne avec ses 974 millions d'habitants.

Baisse de la pauvreté extrême

>>> D'après la Banque mondiale, la part de la population mondiale vivant en dessous du seuil d'extrême pauvreté (1,90 dollar de parité de pouvoir d'achat par jour) est passée de 42,2 % en 1981 à 10,7 % en 2013. Cette diminution n'est cependant pas uniforme. Elle est principalement liée à son recul en Asie de l'Est, mais elle reste élevée en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.

Les limites de la théorie du ruissellement

>>> À partir des années 1980, à la suite de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan, des gouvernements ont mis en place des politiques dites de l'offre visant à favoriser les initiatives privées en réduisant les impôts et les autres obstacles à la création de richesses. La théorie du ruissellement stipulait alors qu'une fois que les riches auraient davantage prospéré, cette richesse se diffuserait dans le reste de la société. Or, cela ne s'est pas produit ainsi, en particulier aux États-Unis.

L'impact de la crise sur l'évolution des revenus

>>> Selon le McKinsey Global Institute, cabinet de conseil international, entre 65 et 70 % des ménages dans les pays développés, soit entre 540 et 580 millions de personnes, ont vu leur revenu stagner ou même baisser entre 2005 et 2014 (63 % en France). Ce sont les moins éduqués et en particulier les jeunes qui ont été les plus touchés. Ceci est avant tout lié à la récession de 2008-2009 et à la faiblesse de la reprise économique qui a suivi. Par comparaison, ils étaient moins de 10 millions à avoir connu une telle situation entre 1993 et 2005.

Paradis fiscaux : le « trou noir » de la mondialisation ?

L'enjeu de la mobilité

Pour le sociologue Zygmunt Bauman, la mobilité est désormais le facteur le plus important de différenciation sociale. Ceux qui sont mobiles contrôlent les ressources leur permettant de fuir une situation qui ne leur convient pas. Ils disposent donc d'une « option de sortie », à la différence de ceux qui ne sont pas mobiles. Certains parlent aussi d'un clivage entre nomades et sédentaires.

La fuite des « enfers fiscaux »

Les paradis fiscaux sont la « part d'ombre » (Christian Chavagneux) de l'actuel processus de mondialisation. Ils permettent à des firmes multinationales, à des banques, à des fonds d'investissement ou à de riches particuliers d'échapper à l'impôt dans le pays de leur siège ou de leur résidence. Des groupes criminels et terroristes peuvent y blanchir de l'argent sale. Cela explique, par exemple, que de grandes entreprises n'ont pas ou peu acquitté d'impôts ces dernières années en France.

Un énorme manque à gagner pour les États

Il est bien entendu difficile de chiffrer le manque à gagner pour les États de l'évasion et de la fraude fiscales facilitées par l'existence de paradis fiscaux. Cependant, les évaluations qui ont pu être faites montrent qu'il est sans aucun doute conséquent et pourrait s'élever entre 21 000 et 32 000 milliards de dollars selon une estimation de l'ONG Tax Justice Network en 2010.

Paradis fiscal

>>> Il n'existe pas de définition officielle de ce qu'est un paradis fiscal. Ce type d'État ou de territoire se caractérise néanmoins la plupart du temps par un taux d'imposition faible ou même inexistant pour les non-résidents, une absence de coopération dans l'échange d'informations fiscales avec les autres États et un manque de transparence. Il est difficile d'évaluer leur nombre. En 2016, la Commission européenne en avait identifié 30, qui se trouvaient principalement dans les Caraïbes. D'après le Fonds monétaire international, près de la moitié des flux de capitaux internationaux transiterait par les paradis fiscaux.

Paradis bancaires et réglementaires

>>> Il existe également des paradis bancaires (pratique du secret bancaire) et réglementaires (facilité de création de sociétés *offshore* opaques).

Évasion fiscale, exil fiscal, fraude fiscale

>>> La fraude fiscale est la volonté d'échapper à l'impôt dans un État en recourant à des moyens illégaux (omission de déclaration, organisation d'insolvabilité, etc.). L'évasion fiscale est le déplacement d'une partie de ses activités financières ou de son patrimoine vers un territoire à fiscalité plus légère sans pour autant vivre dans ce territoire. Enfin, l'exil fiscal est le fait pour un contribuable de s'installer dans un autre pays où il pourra réduire son imposition. C'est le cas de nombreux riches contribuables français qui ont décidé de quitter la France pour devenir résidents en Belgique.

Peut-on réguler la mondialisation ?

Une nécessaire régulation

La mondialisation est souvent présentée comme un processus qui ne fait l'objet d'aucun contrôle. Or, la crise financière de 2007-2008 a prouvé que les marchés n'étaient pas en mesure de s'autoréguler. Par ailleurs, la crise climatique montre bien que certains enjeux ne peuvent être traités qu'à une échelle globale et sur une base coopérative entre les différentes parties prenantes, notamment les États.

Par la protection des biens communs

L'objectif de cette régulation de la mondialisation est de protéger les biens communs et d'en garantir un libre et égal accès. Il s'agit de « biens » qui ne peuvent pas être fournis uniquement par le marché, un seul ou quelques États, mais qui sont pourtant indispensables à la survie de la planète et des humains. C'est le cas de la paix, de la stabilité financière internationale, d'un environnement sain, ou d'un monde débarrassé de la pauvreté, de la sous-alimentation ou des pandémies.

Avec une gouvernance globale

Cela soulève la question de la gouvernance globale, c'est-à-dire de la façon dont on doit répondre collectivement à un certain nombre de défis planétaires. Celle-ci doit inclure les différentes parties prenantes – États, organisations internationales, forums informels comme le G8, réseaux transnationaux, acteurs privés, société civile – et permettre d'élaborer des règles et des normes collectives mondiales.

La crise du multilatéralisme

>>> L'échec du cycle de négociations commerciales multilatérales lancé à Doha en 2001 ou les grandes difficultés à parvenir à un accord contraignant pour lutter contre le changement climatique ont conduit certains à parler de crise du multilatéralisme. Celle-ci se manifeste aussi par une multiplication des négociations économiques et commerciales à une échelle régionale ou transcontinentale (Accord de partenariat transpacifique, Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement, Communauté économique eurasiatique, etc.). La mise en place d'institutions internationales « alternatives » à l'instigation des puissances émergentes, comme la Nouvelle banque de développement des BRICS ou la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, témoigne du même phénomène.

Le G20, acteur de la gouvernance globale

>>> Le G20 est un forum réunissant 19 pays développés ou émergents et l'UE. Il a été créé en 1999 dans le sillage de la crise financière en Asie et s'est réuni pour la première fois au niveau des chefs d'État et de gouvernement en 2008.

Du G20 au G0?

>>> Le G20 a suscité l'espoir d'une meilleure régulation de la mondialisation et d'une gouvernance plus équitable. Néanmoins, jusqu'à présent, ces attentes ont été déçues en raison d'un manque de volonté manifeste de coopération de la part de ses États membres. D'où la référence de plus en plus fréquente à un G-zéro pour signifier l'absence de *leadership* international de la part d'un État ou d'un groupe d'États.